



*République Française*  
*Collectivité Territoriale de Martinique*  
*Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU JEUDI 08 SEPTEMBRE 2022**

**Présidence : Bruno Nestor AZÉROT**  
**Date de convocation : 1<sup>er</sup> septembre 2022**  
**Nombre de conseillers en exercice : 19**  
**Nombre d'élus présents pour ce point : 11**  
**Nombre de procuration : 02**

**Extrait n°BC-09-2022/177**

**Objet : Approbation du plan de financement modificatif de l'opération « Zone de mouillage organisée (ZMO) au Nord Caraïbe (phase 1) ».**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Bruno Nestor AZÉROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Maurice BONTE, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Jean-Christophe BOULANGÉ, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON.

**AVAIENT DONNÉ PROCURATION :**

Annick COMIER à Jonathan TABAR, Patricia PALMONT à Jean-Christophe BOULANGÉ.

**ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :**

Frédéric BUVAL, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Annick COMIER, Chantal MAIGNAN, Patricia PALMONT, Joseph PÉRASTE.

## **Le Bureau Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'extrait de délibération du Bureau Communautaire n°BC-05-2017/062 du 12 mai 2017 portant maîtrise d'ouvrage du projet de zone de mouillage de Saint-Pierre et Carbet ;

**Vu** l'extrait de délibération du Conseil Communautaire n°CC-12-2019/17 du 13 décembre 2019 portant définition du mode de gestion pour la zone de mouillage organisée à Saint-Pierre ;

**Considérant** que dans le cadre de la création de la zone d'attractivité majeure à Saint-Pierre, l'État avait retenu la création d'une zone de mouillage organisée (ZMO) sur la base d'un cahier des charges devant prendre en compte l'ensemble des activités pratiquées sur ces espaces marins, les contraintes liées au Schéma de Mise en Valeur de la Mer et définir les capacités environnementales des sites. Après la réalisation en 2013 d'une étude conjointe CCIM (Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Martinique) - CAP Nord Martinique sur la faisabilité de telles zones il a été constaté que CAP Nord Martinique devait assurer la maîtrise d'ouvrage de ce projet au regard de ses compétences réglementaires et opérationnelles en matière d'aménagement du territoire ;

**Considérant** que le Bureau Communautaire a, par délibération n° BC-05-2017/062 du 12 mai 2017 émis un avis favorable pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette décision a été motivée au regard des retombées de l'opération sur le plan économique et sur la protection des milieux marins ;

**Considérant** que le projet de Zone de Mouillage concerne la commune de Saint-Pierre et comprend la création de 130 bouées de mouillage, le balisage en mer et sur terre, les pontons cubisystèmes, la capitainerie provisoire au quartier Mouillage, la wifi, le système de collecte des déchets, la collecte des eaux noires et grises et des aménagements divers légers ;

**Considérant** que les postes de dépenses prévisionnelles sont les suivants :

- Études de conception de maîtrise d'œuvre ;
- Études techniques complémentaires (CSPS, CT, OPC, AMO, étude de sol, etc.) ;
- Études de réalisation des dossiers réglementaires (AOT, DUE, AE, etc.) ;
- Travaux d'aménagement en mer ;
- Travaux d'aménagement sur terre.

**Considérant** que le financement a été accordé dans le cadre du Contrat de Convergence et de Transformation signé avec l'État et la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) ;

**Considérant** le plan de financement initial était le suivant :

**PLAN DE FINANCEMENT VOTE LE 29/04/2021 (€ HT)**

DEPENSES		RECETTES		
Etudes techniques diverses	108 465	FEDER	633 386	40,0%
Balisage		CTM	475 040	30,0%
Mouillages	1 251 000	ETAT	158 347	10,0%
Pontons		ODE	0	0,0%
Travaux bâtiments				
Maîtrise d'œuvre maritime	120 000	CAP NORD	316 693	20,0%
Maîtrise d'œuvre bâtiments				
SPS/CT/OPC	36 000			
Embarcation	60 000			
Communications	8 000			
<b>Total</b>	<b>1 583 465</b>	<b>Total</b>	<b>1 583 465</b>	<b>100%</b>

**Considérant** que lors de la réunion du Conseil Communautaire du 13 décembre 2019, la concession de service public a été retenue comme mode d'exploitation.

**Considérant** qu'à l'occasion du lancement de la procédure à la fin de l'année 2020, les coûts d'investissement ont été réévalués, notamment le coût de réalisation des mouillages (passant de 678 500 € HT à 1 023 906 €) et celui concernant les navires (passant de 60 000 € à 173 000 € dont 133 000 € HT pour une barge multi services). Le plan de financement révisé a donc été actualisé à 2 156 690 € HT avec les financements prévisionnels suivants :

DEPENSES		RECETTES		
Etudes techniques diverses	108 465,00	FEDER	633 386,00	29,4%
Balisage	36 254,00	CTM	475 040,00	22,0%
Mouillages	1 042 867,00	ETAT	539 173,00	25,0%
Pontons	296 921,00	ODE	215 669,00	10,0%
Travaux bâtiments	350 000,00			
Maîtrise d'œuvre maritime	107 183,00	CAP NORD	293 422,00	13,6%
Maîtrise d'œuvre bâtiments	42 000,00			
SPS/CT/OPC	0			
Embarcation	173 000,00			
<b>Total</b>	<b>2 156 690,00</b>	<b>Total</b>	<b>2 156 690,00</b>	<b>100%</b>

**Considérant** que le régime des aides européennes ainsi que le régime encadrant les aides économiques relatives aux infrastructures locales obligent à limiter les subventions publiques au montant de l'investissement admissible (2 156 690 €) diminué des recettes nettes générées par le projet (en l'occurrence, 255 268 €), soit un montant d'aide publique maximum de 1 901 421,75 €. Par ailleurs, en cette fin de programme opérationnel, le montant maximum mobilisable auprès de la CTM et du FEDER s'est avéré être de 75%, supérieur à celui initialement retenu.

Il en ressort que le nouveau plan de financement de l'opération est le suivant :

#### PLAN DE FINANCEMENT REVISE (€ HT)

DEPENSES		RECETTES		
Etudes techniques diverses	108 465	FEDER	1 026 767,75	47,61%
Balisage	36 254	CTM	399 298,56	18,51%
Mouillages	1 042 867	ETAT	475 355,44	22,04%
Pontons	296 921	<b>Sous-total aides publiques</b>	<b>1 901 421,75</b>	<b>88,16%</b>
Travaux bâtiments	350 000			
Maîtrise d'œuvre maritime	107 183	CAP NORD	255 268,25	11,84%
Maîtrise d'œuvre bâtiments	42 000			
Embarcation	173 000			
<b>Total</b>	<b>2 156 690</b>	<b>Total</b>	<b>2 156 690</b>	<b>100%</b>

**Considérant** que les Élus de la Commission mixte subvention-finances réunis le 16 juin 2022 ont émis un avis favorable sur le plan de financement ci-dessus.

Après en avoir délibéré

**À l'unanimité,**

**DÉCIDE****Article 1 :**

**D'approuver** le nouveau plan de financement de l'opération « Zone de mouillage organisée (ZMO) au Nord Caraïbe (phase 1) », comme suit :

**PLAN DE FINANCEMENT REVISE (€ HT)**

DEPENSES		RECETTES		
Etudes techniques diverses	108 465	FEDER	1 026 767,75	47,61%
Balisage	36 254	CTM	399 298,56	18,51%
Mouillages	1 042 867	ETAT	475 355,44	22,04%
Pontons	296 921	<b>Sous-total aides publiques</b>	<b>1 901 421,75</b>	<b>88,16%</b>
Travaux bâtiments	350 000			
Maitrise d'œuvre maritime	107 183	CAP NORD	255 268,25	11,84%
Maitrise d'œuvre bâtiments	42 000			
Embarcation	173 000			
<b>Total</b>	<b>2 156 690</b>	<b>Total</b>	<b>2 156 690</b>	<b>100%</b>

**Article 2 :**

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :**

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Vote**

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 17 octobre 2022

Le Président

Bruno Nestor AZEROT

